



seine 77
&marne
LE DÉPARTEMENT

RENTRÉE POLITIQUE 2022/2023

DOSSIER DE PRESSE

seine 77
&marne
LE DÉPARTEMENT



Jean-François PARIGI,
Président du Département
de Seine-et-Marne

↶ *Le budget 2022, premier budget de la nouvelle mandature, s'est inscrit dans la continuité d'une gestion assainie des finances départementales depuis 2015.*

La stratégie financière de l'exécutif départemental demeure claire et résolument tournée vers l'investissement massif en faveur du territoire et des Seine-et-Marnais, tout en conservant un pilotage étroit des dépenses de fonctionnement. Cette stratégie nous aura permis de générer une épargne brute qui a plus que doublé depuis 2015, nous offrant la possibilité de réduire l'endettement de la collectivité de plus d'un tiers mais aussi d'investir à des niveaux historiques, à hauteur de 298 millions d'euros.

En mai dernier, Standard & Poor's a confirmé les notes long terme « AA » et court terme « A-1+ » du Département, saluant ainsi à nouveau la politique de gestion et la stratégie financière que nous conduisons.

Le Département a su faire face aux effets délétères de la crise sanitaire puis de l'inflation, et répondre de manière volontariste aux enjeux de préservation du pouvoir d'achat des Seine-et-Marnais auquel plus de 3,3 millions d'euros ont été consacrés (extension de l'aide Cantinéo77 et gel des tarifs de la restauration scolaire, etc.).

Dans ce contexte, le Département a par ailleurs démontré sa capacité à supporter l'impact financier des nombreuses mesures prises ces derniers mois par l'État, sans compensation intégrale, pour près de 25 millions d'euros (Ségur, revalorisation du RSA et de l'indice minimum de traitement des agents, etc.), cela sans porter atteinte à la qualité du service public rendu, ni au niveau d'investissement consacré au territoire.

Le Département est en pleine mesure de poursuivre son action et d'investir de manière éclairée, au service de la Seine-et-Marne et des Seine-et-Marnais.



SOMMAIRE

- 04** | **UN DÉPARTEMENT ENGAGÉ POUR LA SÉCURITÉ DES SEINE-ET-MARNAIS**
- 06** | **UN DÉPARTEMENT QUI INVESTIT POUR SES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES**
- 08** | **LE DÉPARTEMENT RENFORCE SON SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS**
- 10** | **UN DÉPARTEMENT QUI SE VEUT ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉS**
- 14** | **UN DÉPARTEMENT ENGAGÉ POUR LE SPORT ET LA JEUNESSE**
- 18** | **UN DÉPARTEMENT QUI SOUHAITE PROMOUVOIR LA CULTURE ET VALORISER SES SITES TOURISTIQUES**

CONTACTS PRESSE

Anne-Laure BOINNARD – anne-laure.boinnard@departement77.fr
01 64 87 38 17 – 06 79 38 52 96

Pauline MAINGRE – pauline.maingre@departement77.fr
01 64 14 60 42 – 06 72 84 70 49

UN DÉPARTEMENT ENGAGÉ POUR LA SÉCURITÉ DES SEINE-ET-MARNAIS

Sécurisation des collèges, soutien à l'équipement des forces de l'ordre, création d'un centre de supervision départemental... Le Département a lancé dès 2021 son «bouclier sécurité» avec l'objectif de renforcer la sécurité quotidienne des Seine-et-Marnais.

UNE STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE GLOBALE NOMMÉE « BOUCLIER DE SÉCURITÉ »

Ce dispositif est décliné en 3 axes :

- Accompagner les communes qui le souhaitent, quel que soit le territoire et quels que soient leurs budgets dédiés, dans le déploiement de la vidéo protection et décider également de travailler à la création d'un centre départemental de supervision (CDS).
- Permettre de moderniser les équipements de polices municipales, intercommunales et des agents de surveillance de la voie publique pour concourir, à leur côté, à la qualité de la mobilité des interventions mais aussi à l'acquisition des équipements du quotidien ainsi qu'à ceux destinés à la sécurité des rassemblements publics.
- Dans le cadre de sa lutte contre le harcèlement scolaire, le Département a recruté, entre juin et septembre 2022, 12 médiateurs pour le climat scolaire qui sont affectés, dès la rentrée 2022, dans 12 collèges du Département, chacun dans un district, selon le découpage de l'Education nationale.

Objectif : mener des actions de prévention et d'intervention en gestion de conflits aux abords et au sein des collèges du territoire.

Ces médiateurs ont été formés à la communication non violente via différents acteurs et bénéficient d'une formation continue.

L'année 2022/2023 sera une année d'expérimentation pour cette brigade des médiateurs.

À ces 3 piliers s'ajoutent différents dispositifs :

- Renforcer la vidéo-protection aux abords des collèges. Des moyens seront désormais identifiés dans le cadre de ce dispositif pour continuer à participer au financement de création ou d'extension de vidéosurveillance des communes ou intercommunalités.
- Création d'une bonification incitative : + 6000€ en plus de la subvention de 20%, d'un montant plafonné à 350 000€, à la sécurisation par la vidéo-protection de sites et équipements départementaux : Collèges, MDS ainsi que des ENS.

LES CHIFFRES :

1,5 M€ pour accompagner chaque commune dans le déploiement de la vidéo-protection et d'équipement des polices municipales et intercommunales.

Financements alloués dès 2022 :

48 dossiers ont été proposés en Commissions permanentes du 8 avril, 20 mai 2022 et 16 juin pour un montant total de près de 700 000€

33 nouveaux dossiers seront proposés en Commission permanente du 29 septembre pour un montant total d'environ 580 000€

Le montant total des subventions attribuées au 29 septembre s'élèvera ainsi à plus de 1 250 000€

600 000€ pour les études sur la création d'un Centre Départemental de Supervision (CDS).



UN DÉPARTEMENT QUI INVESTIT POUR SES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Depuis le début de ce nouveau mandat, la volonté de l'exécutif départemental en faveur des routes est claire : il s'agit de déployer une politique ambitieuse en faveur de l'entretien, de la rénovation et de la sécurisation des 4400 kilomètres de routes dont le Département a la charge, tout en développant son action volontariste en faveur des autres infrastructures routières dont l'État nécessite l'engagement de la collectivité, au premier rang desquelles les routes nationales.

REPRISE RN 4 ET 36

Conformément à ce que prévoit la loi 3DS, le Département a sollicité le transfert des RN 4 et 36 qui traversent le territoire. L'approbation par l'Assemblée départementale de la demande officielle lors de la séance du 8 avril 2022 a permis d'enclencher le processus de transfert avec l'État afin d'engager les travaux de remise en état et aux normes des 69 km de la RN 4 et des 39 km de la RN 36 pour un budget de près de 40 M€. Le Département estime ainsi un transfert effectif au 1^{er} janvier 2024.

PASSAGE DE PLUS DE 1 000 KM DE RD AUX 90 KM/H ENTRE 2020 ET 2022

Le projet a été mené de manière très efficace. Au total ce sont 1 121km de route qui sont repassés à 90km/h représentant environ 1/4 du réseau départemental complet et 1/3 du réseau départemental hors agglomération. 1 370 panneaux ont ainsi été déployés pour un coût de 720 000 €.

REMISE EN ÉTAT DE LA SIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE

Afin de renforcer la sécurité et le confort des usagers de la route dès 2022, le Département a remis en état l'intégralité de la signalétique directionnelle illisible. Au total, ce sont 800 ensembles de panneaux pour un budget de près de 1,5M€ qui seront remplacés d'ici la fin de l'année 2022.

REMISE À NIVEAU DE LA SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE

Le Département va engager la révision de son schéma de signalisation touristique avec l'appui d'un bureau d'études pour tenir compte des sites touristiques qui ont émergé depuis le dernier schéma (château Rosa Bonheur, Parrot World...) et mettre à jour la signalisation pour les musées départementaux et les Espaces naturels sensibles. Le premier comité de pilotage va être lancé d'ici octobre 2022 avec pour objectif un schéma directeur finalisé fin 2023 pour une mise en route au 1^{er} semestre 2024. Les montants seront définis prochainement.



RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ROUTIERS 2023-2026

Chaque année, le Département investit 100 M€ pour la modernisation de son patrimoine routier dont 45 M€ dédiés à l'entretien des couches de roulement et des ouvrages d'art.

LES PLUS GRANDS PROJETS À VENIR NOTABLES SONT :

- Liaison Sud de Chelles (restructuration) : 13 M€ - 2022-2024
- Contournement de Guignes (barreau neuf) : 16 M€ - 2022-2024
- Barreau A4/RD96 (barreau neuf) : 10 M€ - 2023-2024
- Liaison Est-Francilien (barreau neuf) : 130 M€ - 2024-2028
- Contournement Ouest de Voulx (barreau neuf) : 5 M€ - 2027-2028
- Contournement Nord de Courtry (barreau neuf) : 15 M€ - 2028-2029

LE DÉPARTEMENT RENFORCE SON SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS

1^{er} partenaire des communes et intercommunalités, le Département accompagne les collectivités pour garantir ainsi un bon équilibre du territoire et faire de la Seine-et-Marne un territoire modèle. Soutenir les collectivités en cas de catastrophe naturelle est l'une des premières missions qu'a mené le Département grâce à la création d'un fonds intempéries. Pour renforcer sa politique d'accompagnement envers les communes et intercommunalités, l'exécutif a également augmenté de manière significative l'enveloppe d'aides pour les contrats ruraux.

CRÉATION D'UN « FONDS INTEMPÉRIES »

Pour aider les communes à faire face aux coûts de remise en état des biens endommagés lors des inondations de l'été 2021, l'exécutif départemental a repensé le soutien du Département aux communes touchées par les inondations et aux collectivités en charge de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (dite compétence « GeMAPI ») dès le début du mandat avec la création d'un « fonds intempéries » validé lors de la séance du 19 novembre 2021.

Ce montant pourra être réabondé dans le cadre d'événements climatiques futurs.

LES CHIFFRES :

La subvention apportée par le Département est de 40% des montants TTC, plafonnés à **30 000 €**. Depuis l'été 2021, 14 communes ont bénéficié de ce nouveau dispositif, représentant **122 886 €** de subvention.

REFONTE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS EN CHARGE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI

Suite aux inondations survenues à l'été 2021 et conscient de la vulnérabilité du territoire seine-et-marnais à cet égard, l'exécutif départemental a créé un dispositif d'aide renouvelé articulé autour d'un accompagnement technique renforcé sur ce volet et d'un accompagnement financier ciblé sur l'investissement. Ce dispositif a été adopté lors de la séance du 16 décembre 2021.

Le Département accompagne déjà 20 communes ou groupement de communes pour déployer ce dispositif sur l'ensemble du territoire.



Dans le cadre de l'entretien des rivières le Département a soutenu :

- 6 Collectivités qui vont bénéficier d'un financement en septembre 2022 pour 80 094 €
- 5 autres qui en bénéficieront avec un vote en novembre 2022 pour 164 906 €

→ soit un total de 245 000€ de subventions

RÉHAUSSEMENT DU PLAFOND DE SUBVENTION POUR LES CONTRATS RURAUX

Lors de la séance du 4 février dernier, le nouveau plafond des contrats ruraux (CoR) passant de 370 000 € à 500 000 € a été adopté par l'Assemblée départementale. Ce nouveau plafond a engagé la modification du règlement des contrats ruraux, ainsi que le contrat tripartite. Le nouveau règlement a été adopté en séance du Conseil départemental le 17 juin 2022.

Les modifications majeures de ce règlement sont :

- l'éligibilité au financement des aménagements réalisés par les communes sur les routes départementales en agglomération, hors couche de roulement ;
- l'augmentation de la durée du contrat, de trois à cinq ans, le contrat pouvant se terminer dans les trois ans comme actuellement ;
- l'adoption du contrat par le Département en première instance, puis par la Région.

LES CHIFFRES :

Depuis la mise en œuvre des nouvelles dispositions de ce contrat, 19 projets ont été déposés et seront proposés en séance du 29 septembre 2022, pour un montant total de subvention départementale de près de **3M€**.

Sur ces 19 projets, 15 ont un montant de travaux supérieur à l'ancien plafond de **370 000 €**.

CHIFFRES BILAN DES POLITIQUES CONTRACTUELLES

De 2015 à juillet 2021, ont été conclus :

- **22 CID pour 65,5 M€**
- **19 FAC pour 9,6 M€**
- **1 125 projets FER pour 25,6 M€**
- **128 contrats ruraux pour 13 M€**
- **3 projets soutenus dans le cadre du Fonds départemental d'aménagement pour 1,36 M€**

→ soit **1 297 projets pour plus de 115 M€**

Depuis le 1^{er} juillet 2021 :

- **334 projets FER, pour 6,8 M€**
- **28 contrats ruraux pour 3,2 M€**
- **17 FAC pour 12,7 M€**
- **2 CID pour 10,3 M€**
- **1 projet au titre du Fonds départemental d'aménagement, pour un montant de 1 M€**

→ soit **382 projets pour 34 M€**

UN DÉPARTEMENT QUI SE VEUT ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉS

S'agissant de la politique d'insertion professionnelle, l'ambition du Département est de redonner à des hommes et à des femmes, la perspective d'un emploi afin de permettre à chaque Seine-et-Marnais de s'insérer de manière pérenne dans le monde professionnel mais aussi d'un point de vue social. Dès juin 2021, l'exécutif départemental a fait part d'une autre ambition : celle d'être exemplaire à l'égard des personnes en situation de handicap avec un plan d'actions départementales à mener au titre d'une politique globale du handicap.

FAVORISER LE RETOUR À L'EMPLOI DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA, NOTAMMENT VERS LES MÉTIERS EN TENSION

Afin de conforter la politique du « Juste Droit », le Département a souhaité repenser le dispositif actuel en matière d'orientation afin de proposer des perspectives d'insertion professionnelle sur des métiers en tension (notamment dans le domaine de l'hôtellerie ou encore de l'agriculture). Le Département souhaite ainsi insuffler une nouvelle dynamique, avec une politique du « Juste Droit » territorialisée, plus ajustée aux réalités locales du marché de l'emploi.

Mise en place d'un dispositif d'insertion à visée professionnelle et d'incitation financière à la reprise sur les métiers en tension

Le Département a lancé un appel à projets en avril 2022 pour faire émerger une solution d'accompagnement des BRSA vers les métiers en tension des filières de l'hôtellerie-restauration, de l'agriculture et des espaces verts. Lors de la séance du 17 juin 2022, le Conseil Départemental a approuvé le résultat de cet appel à projets et la candidature de BimBamJob pour un montant de subvention d'environ 1M€ intégralement financée par le Fonds Social Européen. La mise en œuvre du dispositif est prévue sur une année du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Les grands axes de ce dispositif sont :

- La mise en place d'un dispositif de formation à visée professionnelle

- Un accompagnement pour la préparation opérationnelle et au maintien dans l'emploi
- La mise en place d'une incitation financière lors de la reprise d'un emploi sur les métiers en tension, avec une prime de retour à l'emploi.

Le dispositif proposé s'appuie ainsi sur :

- Former et délivrer les compétences de base
- Préparer à l'entretien, positionner et accompagner jusqu'à et durant la prise de poste.

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Malgré l'engagement fort du Département et des partenaires locaux, de nombreux défis restent à relever afin d'améliorer l'accueil et la protection des personnes victimes de violences intrafamiliales. Le Département de Seine-et-Marne se situe aujourd'hui au 10^e rang national, avec 2,7% de victimes de violences intrafamiliales.

Instauration d'une commission extraréglementaire contre les violences intrafamiliales et développement d'un plan d'actions

Afin de renforcer l'engagement du Département en la matière, une démarche départementale structurée dédiée à la lutte contre les violences intrafamiliales a été mise en place avec une première commission qui s'est déroulée le 8 juin 2022.



À la suite de cette commission, un plan d'actions a été défini :

AXE 1 : Observer et diagnostiquer en améliorant la connaissance des publics

AXE 2 : Former les professionnels du Département pour améliorer la prise en charge

AXE 3 : Porter à la connaissance en informant les publics et les acteurs locaux

AXE 4 : Protéger en renforçant le soutien du Département en la matière

Le Département souhaite proposer lors de la séance de septembre 2022 le lancement d'un appel projet afin de :

- obtenir les structures qui œuvrent et accompagnent les personnes victimes de violences intrafamiliales
- améliorer la prise en charge des victimes

- apporter une information accessible à tous sur les dispositifs existants et les lieux de prises en charge
- Favoriser les interconnaissances des acteurs qui œuvrent dans ce domaine

Le Département souhaite aussi renforcer son soutien aux associations de lutte contre les violences faites aux femmes au travers de subventions départementales.

Au second semestre se tiendra la prochaine commission, lors de laquelle des propositions d'actions pourraient être formulées.

UN DÉPARTEMENT QUI SE VEUT ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉS

DÉPLOYER UNE POLITIQUE HABITAT, AXÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS SUR LE TERRITOIRE

Face à la forte croissance démographique du territoire, l'exécutif départemental souhaite impulser une dynamique nouvelle pour déployer une politique en matière d'habitat, axée à la fois sur le développement et l'amélioration de l'offre de logements en Seine-et-Marne et sur l'accès et le maintien dans le logement des Seine-et-Marnais fragilisés, notamment au travers de la mobilisation du Fonds de Solidarité Logement (FSL) afin d'en faire un véritable outil de lutte contre la précarité des ménages.

Révision des critères du Fonds de Solidarité Logement

Le FSL est un dispositif structurant en matière d'insertion et d'habitat avec pour objectif de permettre aux ménages en difficulté d'accéder à un logement décent et autonome.

En 2020, une révision des critères et des barèmes du FSL a permis au Département de venir en aide à davantage de Seine-et-Marnais en difficulté.

Les dernières projections réalisées confirment à nouveau le fait que la modification des plafonds et des barèmes ont eu un impact positif en faveur des usagers avec :

- le versement de 1,27M€ d'aides supplémentaires (hors mesure d'accompagnement social), soit un accroissement du secours de 49%,
- 1 238 personnes supplémentaires rendues éligibles sur 6 893, soit 18% de bénéficiaires en plus.

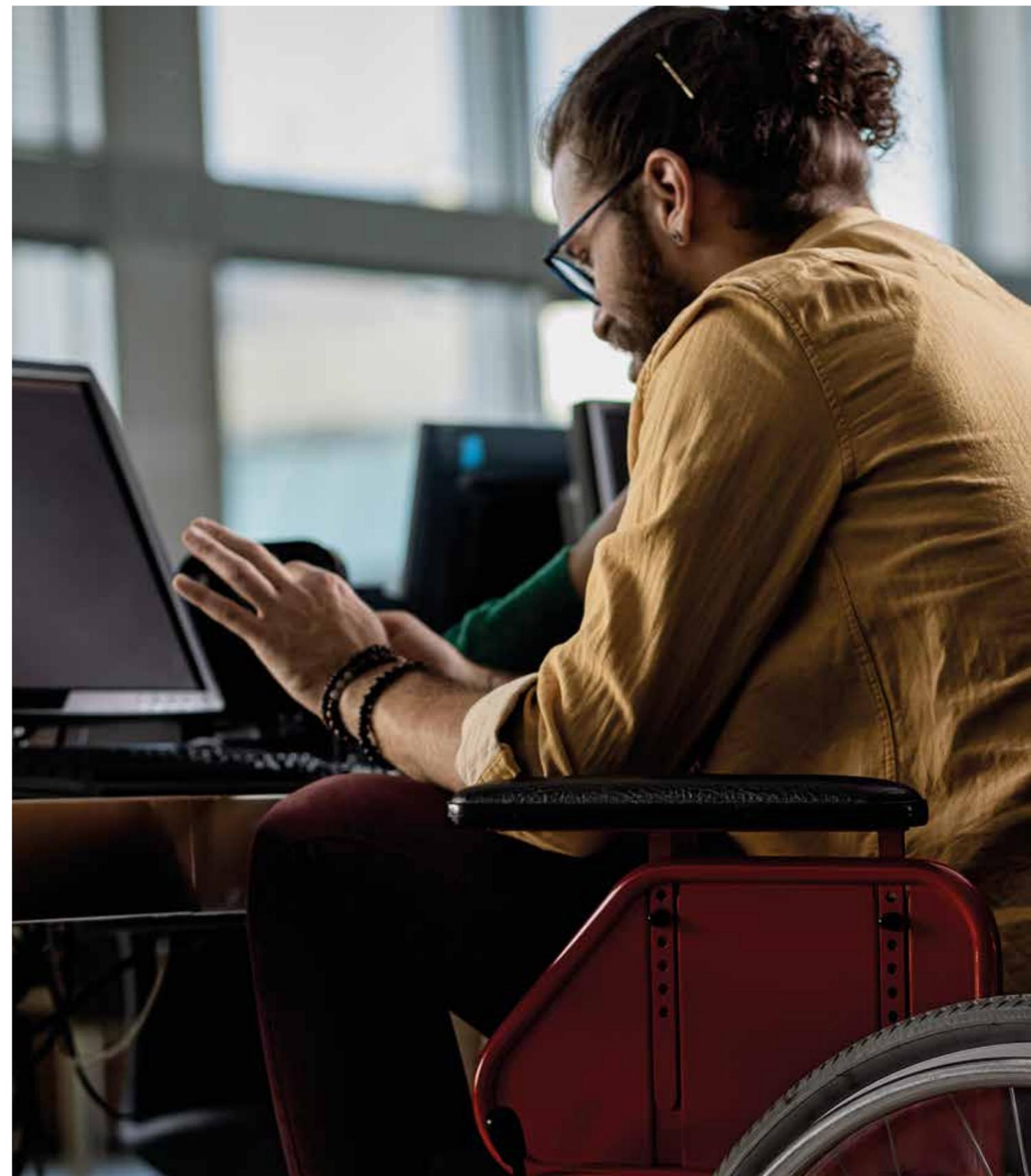
ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE HANDICAP

Il s'agit là d'un engagement, d'une promesse, faite par la majorité départementale en juillet dernier : celle de faire de la Seine-et-Marne une terre plus inclusive et solidaire à l'égard des personnes en situation de handicap. Les accompagner pour adapter leur logement, rendre accessibles l'ensemble de nos bâtiments publics, mettre en place des référents handicap dans les collèges... Un travail est donc mené depuis juillet 2021 afin de formaliser un plan handicap structuré autour d'orientations emblématiques avec de nouvelles propositions d'actions, avec pour objectif de lever les obstacles, développer et fluidifier l'ensemble des réponses apportées aux personnes en situation de handicap.

Ce schéma pourrait notamment s'appuyer sur des actions telles que :

- La lutte contre l'handiphobie dans les collèges
- La proposition d'un parcours visiteurs adapté sur les Espaces Naturels Sensibles
- Le développement des aides techniques individuelles
- Le développement d'habitats autonomes innovants et inclusifs

Ce schéma pourrait être finalisé d'ici la fin de l'année 2022, au travers d'actions nouvelles qui sont aujourd'hui à l'étude dans l'ensemble de nos politiques publiques.



UN DÉPARTEMENT ENGAGÉ POUR LE SPORT ET LA JEUNESSE

Les priorités de l'exécutif pour le mandat en matière de politique sportive s'orientent vers le développement du sport et des handisports, afin que chaque Seine-et-Marnais puisse accéder à une pratique sportive quelle que soit sa condition physique ou psychique. Autre grand chantier de cette rentrée : la jeunesse. Dans la continuité de la précédente campagne de rentrée scolaire concernant le harcèlement scolaire, l'exécutif a lancé une campagne de sensibilisation et d'éducation à l'usage des outils numériques, à l'attention des collégiens seine-et-marnais.

UNE RÉFLEXION LANCÉE SUR LA POLITIQUE SPORTIVE POUR UN ENGAGEMENT PLUS FORT DU DÉPARTEMENT

Les priorités de l'exécutif pour le mandat en matière de politique sportive s'orientent vers le développement du sport scolaire (UNSS (union nationale du sport scolaire) et CHAS (classes à horaires aménagés sport)) et des handisports, afin que chaque Seine-et-Marnais puisse accéder à une pratique sportive quelle que soit sa condition physique ou psychique.

Le Département a augmenté entre 2021 et 2022 le budget alloué au sport scolaire dans son ensemble de 44% (de 437 350€ à 630 000€)

Refonte de la politique sportive

Cette refonte des dispositifs doit intervenir sur différents axes :

SPORT SCOLAIRE :

- Le Département a pour objectif d'accompagner le développement des CHAS. Il s'agira, dans un premier temps, de réaliser une cartographie de l'existant, puis de porter la réflexion sur les territoires carencés au regard de la proximité d'un club sportif de haut niveau.
- Les critères de soutien à l'UNSS 77 et aux associations UNSS seront également revus.
- Les organisateurs de grandes manifestations en Seine-et-Marne devront impérativement proposer des actions en direction des publics scolaires et du handisport pour bénéficier du soutien départemental.

HANDISPORTS :

- L'objectif premier est d'établir une cartographie permettant d'identifier puis de renforcer le maillage existant de clubs proposant des activités destinées au public en situation de handicap.
- Un financement de minibus adaptés pour faciliter le transport des pratiquants dans le cadre de la pratique handi, ainsi qu'une formation des éducateurs.
- Une démarche a été engagée auprès des écoles multisports pour définir un accompagnement départemental à l'organisation d'activités handisports.



OUVERTURE DES BOURSES INDIVIDUELLES POUR SPORTS COLLECTIFS DE HAUT NIVEAU :

- Les bourses attribuées par le Département aux sportifs de haut niveau et aux jeunes entrant en première année de pôle espoir auront vocation à s'ouvrir aux sportifs inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau pratiquant des sports collectifs (et non plus uniquement des sports individuels).



Protocole d'accord avec la Fédération française de basket (FFBB)

L'objectif principal de cette convention sera de développer le basket 3x3, sport olympique, populaire et accessible, en cohérence avec les orientations de la politique sportive du Département. Pour aboutir à la formalisation de cette convention de partenariat, un travail conjoint avec le Département, la FFBB et le Comité 77 de basket est en cours.

3 axes de travail ont été identifiés :

- Développer la pratique du 3x3, discipline olympique depuis les Jeux de Tokyo (« plan 3x3 ») :

Deux dispositifs seront proposés :

Le premier vise à financer, sur la base d'une enveloppe budgétaire prévisionnelle de 100 000 €, la création de terrains de 3x3, sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets lancé par la FFBB en 2022. L'instruction des dossiers se fera en lien avec le comité départemental et les premières attributions pourront intervenir dès la séance du 29 septembre 2022.

Le second appel à projets lancé par le Département vise à mettre en œuvre un plan départemental de 1 M€ pour la création de 77 terrains de 3x3 en

priorisant les territoires carencés du département sur la base d'une analyse conduite par les services du Département. Les subventions seront allouées en 2023 sur le principe d'une aide départementale de 15 000 € par opération.

- Développer l'événementiel (compétitions nationales FFBB) dans des lieux emblématiques du territoire/ les centres de villes moyennes avec des terrains mobiles FFBB.
- Appuyer la création de passerelles pour faciliter la mise à disposition des associations UNSS d'éducateurs de clubs de basket.

Par ailleurs, le Département continuera à œuvrer en faveur de l'animation du territoire à travers l'accueil de manifestations sportives nationales, voire internationales dont notamment :

- Paris-Nice Mars 2023
- Meeting d'athlétisme à Fontainebleau Mai 2023
- Compétitions de Canoë - Kayak et d'Aviron en 2023 en préparation des JO 2024.
- Épreuves de Canoë - Kayak à Vaires-sur-Marne pour les JO 2024

UN DÉPARTEMENT ENGAGÉ POUR LE SPORT ET LA JEUNESSE

UN DÉPARTEMENT ENGAGÉ POUR LA JEUNESSE

Plan départemental de lutte contre le harcèlement scolaire

**REGARDE
ÉCOUTE
PARLE**

LE COLLECTIF FAIT LA DIFFÉRENCE

#NONAUHARCELEMENT

NonAuHarcelement.education.gouv.fr

3020 Service & appel gratuits *

* N° gratuit depuis un poste fixe ou un portable et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)

SEINE & MARNE 77
LE DÉPARTEMENT

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS



Le harcèlement scolaire touche près de 700 000 jeunes en France chaque année. Le Département a ainsi lancé à la rentrée 2021 une campagne de sensibilisation et de lutte contre le harcèlement scolaire grâce à divers moyens :

- affiches déployées notamment dans les abribus départementaux
- kakemonos fournis à l'ensemble des collèges publics et privés
- impression de 50 000 sets de table remis aux élèves demi-pensionnaires
- création d'une boîte à idée digitale
- associer les Maires, et les organismes jeunesse du territoire en leur adressant un kit de communication (affiches, flyers, etc)

- production d'un documentaire de 24mn, « Derrière les maux », réalisé par Chlorofilm, une société seine-et-marnaise, afin d'inviter les jeunes et leurs familles à libérer la parole
- convention avec l'association Marion La Main Tendue, afin d'organiser des ateliers de sensibilisation ainsi qu'un accompagnement du projet pédagogique dans 12 collèges par an, sur une durée de 2 ans (2021-2023)
- création des salles de confiance : un lieu neutre où les collégiens peuvent se retrouver et évoquer leurs difficultés auprès d'autres élèves. Plusieurs projets sont en cours : Villeparisis novembre 2022, Jacques-Yves Cousteau à Bussy-Saint-Georges pour janvier 2023, un déploiement progressif de ces salles sur l'année scolaire 2022-2023 est prévu



Lancement d'une campagne de sensibilisation et d'éducation aux outils numériques à la rentrée 2022

À travers cette nouvelle campagne, l'objectif du Département est de donner aux collégiens les outils et les ressources nécessaires au développement des compétences qui leur permettront d'identifier les dangers du web et de devenir acteurs de leur sécurité et de celle des autres. Le Département souhaite également sensibiliser les professionnels travaillant dans les collèges à la surexposition des enfants aux écrans par le biais notamment de conférences. Pour cette campagne, le Département a fait appel à l'illustrateur Mathieu Persan, connu notamment pour avoir réalisé l'affiche de la mission ALPHA de Thomas Pesquet.

Au collège, plusieurs actions de sensibilisation sont déjà portées par le Département comme la mise à disposition de la malle de l'éducation aux médias et à

l'information (EMI). Le Département donne également accès aux nouvelles ressources éducatives à tous grâce à l'environnement numérique de travail (ENT) afin de préparer les collégiens à leur citoyenneté numérique.

D'autres outils sont proposés par le Département en partenariat avec l'Éducation nationale : les plateformes Myclasse77 et Mystage77, ou encore l'explorateur des métiers. En plus, le Département équipe plusieurs collèges de matériel pour créer des web-radios et studio médias dans le but de développer les compétences des élèves et les outiller face à la multiplication de l'information.

UN DÉPARTEMENT QUI SOUHAITE PROMOUVOIR LA CULTURE ET VALORISER SES SITES TOURISTIQUES

Dès juin 2021, le nouvel exécutif départemental a fait part d'une ambition : rendre la culture accessible à tous, partout et de manière équilibrée sur le territoire. Le Département souhaite ainsi soutenir les initiatives innovantes des collectivités et des acteurs culturels dans leur ensemble, dans tous les domaines des politiques culturelles. Rendre la culture accessible à tous, c'est aussi protéger et valoriser l'immense richesse patrimoniale de notre territoire.

CRÉATION ET FINANCEMENT DU « PÔLE ART ET HANDICAP »

Le Pôle Art et Handicap a pour mission de garantir aux personnes en situation de handicap vivant en Seine-et-Marne un accès facilité à l'art et à la culture. Son objectif : faciliter la mise en relation des structures culturelles avec les établissements médico-sociaux.

Ce projet a été porté dès la séance de septembre 2021 par différents partenaires, avec un financement du Département de Seine-et-Marne à hauteur de 50 000 € pour amorcer le fonctionnement du pôle.

Le mardi 27 septembre sera inauguré à Bailly-Romainvilliers le Pôle Art & Handicap en présence du Collectif Scènes 77. Cette inauguration du Pôle Art & Handicap 77 a pour objectif de présenter les enjeux de la participation des personnes en situation de handicap à la vie culturelle et aux pratiques artistiques. C'est également l'occasion de présenter les missions du Pôle Art & Handicap de Seine-et-Marne.

VALORISATION DES ARCHIVES COMMUNALES DÉPOSÉES AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Le Département souhaite valoriser le patrimoine local et les archives communales déposées aux Archives départementales pour budget annuel de 50 000€.

Ainsi, en fonction des ressources disponibles aux Archives et dans les communes, les richesses des territoires seront valorisées à travers :

- l'organisation d'expositions temporaires avec des documents originaux.
- la création par le Département de supports d'expositions sur la base des archives communales d'intérêt conservées aux Archives départementales, offerts aux communes (kakémonos, panneaux, fac-similés...).

Plusieurs travaux sont en cours avec les communes :

- Montceaux-lès-Meaux : exposition sur kakémonos (fin 2022)
- Le Chatelet-en-Brie : parcours touristique avec panneaux en pierre de lave émaillée (exposition conçue en partenariat avec la Société d'histoire du Chatelet-en-Brie, début 2023)
- Chailly-en-Bière : parcours défini, contenu en cours de rédaction (partenariat avec la société d'histoire, en cours de conception)
- Coupvray : démarche initiée, souhait de réaliser une exposition s'adressant aux publics porteurs de handicap
- Brou-sur-Chantereine : prise de contact
- Noisiel : prise de contact

CONVENTIONNEMENT AVEC APPR 2022-2026 - VOLET ATTRACTIVITÉ/TOURISME

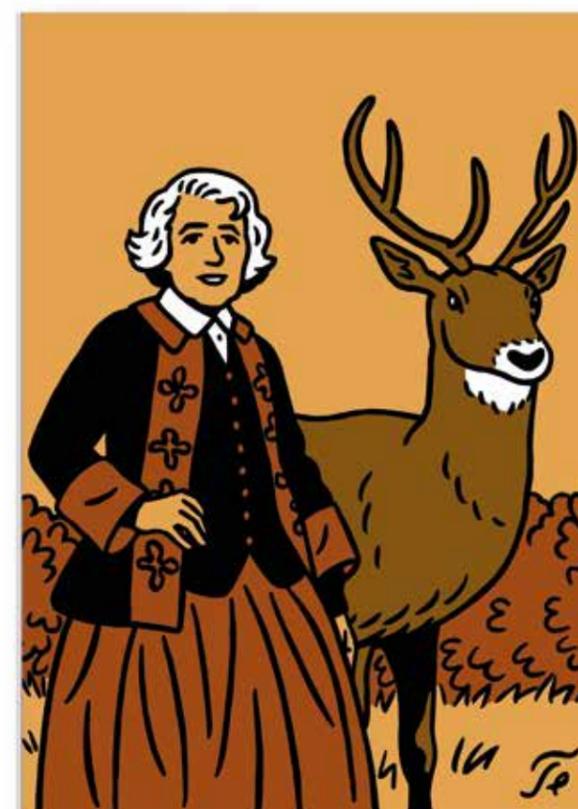
Le Département a souhaité se rapprocher d'APRR, pour travailler conjointement sur plusieurs sujets, dont l'attractivité touristique autour de deux axes principaux : la signalétique touristique autoroutière et la promotion du territoire sur les aires de repos/de service. Il s'agit ainsi de valoriser de nombreux sites touristiques et culturels stratégiques du territoire par la pose de panneaux de signalisation autoroutière au format le plus récent sur le réseau APPR.

Ce redéploiement, s'étendra sur 2022-2023 et comprend :

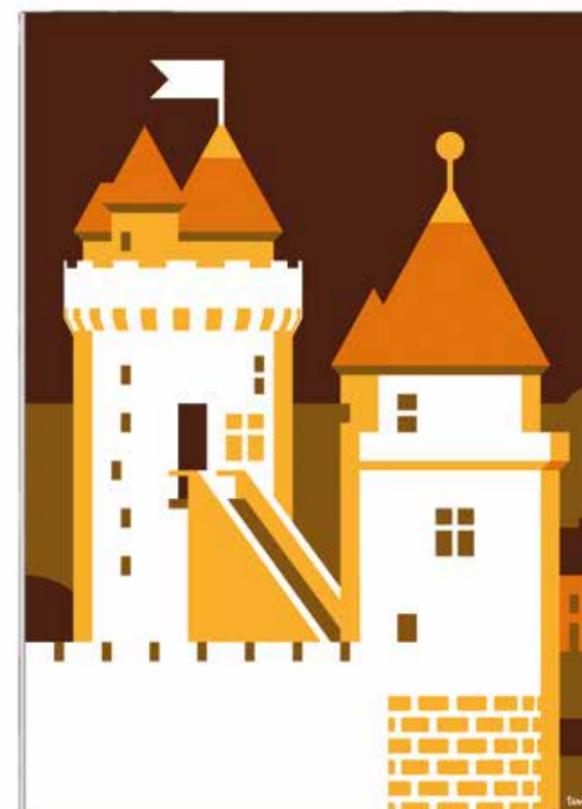
- 35 panneaux dont 2 au-delà de la barrière de péage (prise en charge intégrale APPR pour les 2 au-delà de la barrière) pour un montant de 560 000€
- 3 panneaux d'entrée de département pris en charge par APPR

Il s'agira aussi de développer la signalisation et l'animation touristique sur les aires de service et de repos du réseau dont la configuration et la localisation s'y prêtent (valorisation des sites de proximité, présentation de l'offre seine-et-marnaise, vente de spécialités, animations en période de vacances scolaires, etc.).

Dans ce cadre, l'aire de Darvault sur l'A6 a été retenue par APPR pour y organiser des animations à l'été 2023.



Thomery
château de
Rosa Bonheur



Blandy
forteresse
médiévale



Département de Seine-et-Marne

Hôtel du Département

CS 50377

77010 Melun cedex

Tél. 01 64 14 77 77

seine-et-marne.fr

